

**Vente de Biens Nationaux:
Le Prieuré de *Saint-Florent* à *La Rochefoucauld***

Aujourd'hui, vingt-neuf décembre mil sept cent quatre-vingt douze, l'an 1^{er} de la République Française. Nous, *Jean Cambois* et *Jean-Baptiste Héziard*, administrateurs et Commissaires en cette partie, Nous sommes transportés dans la salle ordinaire du Directoire avec le citoyen *Roch Boissier*, procureur syndic ou étant assistés de *Laurent Dourousseau*, secrétaire général du District, le Procureur syndic du département au nom et comme délégué par le Procureur général syndic du département, Nous a requis de faire procéder, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, aux secondes publications et réceptions d'enchères et ensuite aux adjudications définitives indiquées à ce jour, laquelle a été posée à la diligence dans tous les lieux nécessaires suivant les certificats dont il en est justifié. Sur quoi et référant au réquisitoire du Procureur syndic, Nous avons fait faire lecture tant de la dite affiche que des charges générales portées au procès-verbal des premières enchères du dit jour, et ensuite Nous avons fait procéder aux publications et adjudications définitives.

Ensuite il a été fait criée d'une maison, jardin, pré et terre contenant environ quatre journaux estimés huit mille livres, confrontant d'un côté au cimetière de *Saint-Fleurant*, d'autre côté à l'église du dit *Saint-Fleurant*, d'un bout à la rivière de *Tardoire* à gauche, d'autre bout au chemin qui part du dit *Saint-Fleurant*, le vat sur la grande route d'*Angoulême*; aussi à gauche, enchéri par *Jacques Rochette*, demeurant en cette ville, à la somme de huit mille livres et a signé *J. Rochette*. Personne n'ayant mis au-dessus de la dite somme, Nous avons fait allumer un premier feu, pendant la durée duquel le citoyen *Bernard Pintaud* a enchéri à huit mille trois cent vingt-cinq livres et a signé *Pintaud-Bourdelières*.

Ce premier feu étant éteint, il en a été allumé un second et successivement un quinzième pendant la durée duquel le citoyen *Saunières* a porté les objets à la somme de quinze mille neuf cents livres et la parole du citoyen *Pintaud-Bourdelières* à seize mille livres et a signé *Pintaud-Bourdelières*.

Ce quinzième feu éteint il a été allumé un seizième, sans que pendant la durée personne ait mis aucune nouvelle enchère. Nous, Commissaires susdits, ouï le consentement, le Procureur syndic, avons déclaré le dit *Pintaud-Bourdelières* dernier enchérisseur adjudicataire définitif moyennant la somme de seize mille livres dont douze pour cent montant à dix-neuf cent vingt livres sera payable dans la quinzaine de ce jour et le surplus en douze années le plus, parties égales avec intérêts à cinq pour cent sans retenue jusqu'au final paiement.

Fait et arrêté les jour mois et an que dessus le déclarant *Pintaud-Bourdelières* signé avec Nous et aussi signé *Hériard, Cambois l'aîné, A. Boissier-Descombes, Duroussaud* secrétaire général.

Enregistré à *La Rochefoucauld* le 5 janvier 17913 - reçu. 15 sols (Signé *Albert*).

